



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

GENERAL INFORMATION & SPECIFIC RULES



CHAMPIONNAT PROVINCIAL COLTS 2025
2025 COLTS PROVINCIAL CHAMPIONSHIP

Club de curling Sherbrooke
10 au 13 avril 2025 – April 10-13, 2025

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATION

Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura préséance et la version anglaise des documents de Curling Canada aura préséance.

Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.

Club hôte

Club de curling Sherbrooke
83 Rue des Abénaquis
Sherbrooke, QC J1H 1H1

Host club

Sherbrooke curling club
83 des Abénaquis street
Sherbrooke, QC, J1H 1H1

Activités protocolaires

Cérémonies d'ouverture : Jeudi 10 avril 2025 à 16h15 au club de curling Sherbrooke. La présence de toutes les équipes est obligatoire

Souper : Vendredi 11 avril à 19h00 au club de curling Sherbrooke.

Ceremonies and social functions:

Opening ceremonies: Thursday April 10th 2025 at 4:15 PM at the Sherbrooke curling club. Presence from all teams is mandatory.

Supper: Friday April 11th at the Sherbrooke curling club.

Arbitre en chef

M. Robert Rajotte (arbitre en chef)
Mme Cathy Caouette (adjointe)
M. Claude Asselin (adjoint)

Head Umpire

Mr. Robert Rajotte (chief umpire)
Mrs Cathy Caouette (assistant)
Mr Claude Asselin (assistant)

Réunion des équipes

Une rencontre virtuelle aura lieu le lundi 7 avril à 17h00 pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef ainsi que ses adjoints et Émile Asselin seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Émile Asselin (emile.asselincurling-quebec.qc.ca).

Team meeting

An online meeting will be held on April 7th at 5:00 PM to answer questions about the championship. The head umpire, his assistants and Émile Asselin will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Émile Asselin (emile.asselincurling-quebec.qc.ca).

Formulaire d'entente de participation

Les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat (Annexe C) et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match.

Participation Agreement Form

All teams must sign the participation agreement form (Annex C) and return it to the head umpire prior to the start of their first game.

2- RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<u>Formule du championnat</u> Les vingt (20) équipes sont divisées en cinq (5) sections de quatre (4) équipes et disputent un tournoi à la ronde intra section (3 matchs) à l'issue duquel la meilleure équipe de chaque section sera qualifiée pour la ronde éliminatoire ainsi que les trois (3) meilleures équipes suivantes au classement général.	<u>Championship format</u> The twenty (20) teams will be divided into five (5) sections of four (4) teams and will play a full round robin (3 games) within their sections. After the conclusion of the preliminary round, the top team from each section will qualify for the championship round as well as the next three (3) highest ranked teams overall.
<u>Équipement – Têtes de brosses autorisées</u> Veuillez svp prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage ne sera pas en vigueur. Ainsi, les équipes peuvent utiliser n'importe quelles têtes de brosses, mais les brosses en poil sont strictement interdites.	<u>Equipment – Approved broom heads</u> Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will not be applied for this championship. Therefore, teams may use any type of broom head, but hair brooms are strictly forbidden.
<u>Substitutions :</u> <u>Avant le début du championnat</u> : une équipe peut modifier sa liste des joueurs officielle avant le début du championnat. CQ doit en être officiellement informé (par écrit) avant que tout changement soit effectif. Au minimum, trois (3) membres de l'équipe originale doivent cependant toujours faire partie de l'équipe pour qu'elle demeure éligible. Par souci d'équité, le « début du championnat » pour chaque équipe concordera avec le moment où un membre de la formation lancera une pierre officielle (incluant la pratique d'avant-match). <u>Pendant le championnat</u> : les équipes ne peuvent pas faire de modifications à leur liste de joueurs pendant un championnat. Les options suivantes s'appliquent si un joueur se blesse et/ou ne peut être présent : - L'équipe peut utiliser son cinquième (5^e) joueur, si applicable - L'équipe peut jouer à trois (3) joueurs - Si, pour toute raison que ce soit, une équipe n'est pas en mesure de disputer un match avec trois joueurs au minimum, elle perdra automatiquement le match en question.	<u>Substitutions:</u> <u>Before the start of the championship:</u> a team can modify their roster before the start of the championship. CQ must be officially advised (in writing) before the change will be considered official. A minimum of three (3) members of the original team must always remain on the team in order for the team to remain eligible. The start of the championship is considered the first time the team throws a rock (including pre-game practice). <u>During the championship:</u> Teams cannot modify their team members once the championship has started. The following options are available to the teams if a player gets injured or cannot be present: - The team can use their 5th player, if applicable - The team can play as three (3) players If, for some reason, the team cannot field at least 3 members of the team, they will automatically lose the game in question.
<u>Durée des matchs</u> Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat seront de huit (8) bouts et devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire après que quatre (4) bouts aient été complétés.	<u>Length of games</u> All of the games played throughout the championship will be eight (8) ends long and all scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end.

S'il y a égalité suite aux bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la direction du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.	If games are tied after the completion of the 8th end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified (play continues where it left off without bringing stones to the opposite end).
<u>Temps de réflexion</u> Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter huit (8) bouts sera de 30 minutes et 4,5 minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.	<u>Thinking Time</u> Thirty (30) minutes of thinking time will be allotted to each team to play an eight (8)-end game. Each team will be given 4.5 minutes to complete each extra end.
<u>Temps morts</u> Chaque équipe a droit à deux (2) temps morts par match et à un (1) temps mort à chaque bout supplémentaire. Le chronométreur arrêtera le temps au signal provenant d'un joueur sur la piste de l'équipe active. Les temps morts sont d'une durée de 60 secondes (excluant le temps de déplacement de l'entraîneur ou du cinquième joueur). Du temps additionnel pourra être ajouté à la discrétion de l'arbitre en chef. L'entraîneur ou le 5^e joueur (mais non les deux) peut rencontrer l'équipe à n'importe quel moment lors des 60 secondes du temps mort. L'entraîneur ou le 5^e joueur de l'équipe inactive pourra rencontrer les joueurs à l'extrémité vitrine de la piste seulement.	<u>Timeouts</u> Each team may use two (2) timeouts per game, and one (1) time out for each extra end. The timer will stop the clock once a player on the ice has signaled that they would like to take a timeout. Each timeout will last no longer than 60 seconds excluding any displacement time by the coach or 5th player. Additional time may be added at the head official's discretion. The coach or the fifth player (but not both) can join the team on the ice at any time during a timeout. The coach or fifth player from the inactive team (the team who did not call the timeout) must stay at the home end of the ice.
<u>Zone sans ricochet</u> Si, avant le lancer de la sixième pierre d'un bout, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse qui touche la ligne médiane dans la zone de garde protégée (ZGP) vers une position où elle ne touche plus la ligne médiane ou vers une position en dehors de la zone de garde protégée (ZGP), l'équipe non fautive a le choix de : (i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées vers leurs positions préalables à la violation ; ou (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont immobilisées.	<u>No tick zone</u> If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or to a position outside the FGZ, the non-offending team has the option to: (i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or (ii) leave all stones where they came to rest.

Si la pierre est déplacée de la ligne médiane vers une position hors-jeu, alors la règle de la zone de garde protégée (FGZ) s'applique.	If a rock is moved from the center line to an out of play position, the free guard zone (FGZ) rule will apply.
<u>Périodes d'entraînement pré-compétition</u> Une période de 2 heures est prévue à l'horaire pour permettre de s'entraîner avant la compétition. Cette période est optionnelle. Les équipes seront contactées pour déterminer quelles équipes souhaitent pratiquer et un horaire sera alors établi en fonction du nombre d'équipes intéressées.	<u>Pre-competition practices</u> A period of 2 hours is reserved in the schedule to allow practices before the competition. This practice is optional. Teams will be contacted to determine if they wish to practice, and a schedule will be established according to the number of teams that are interested
<u>Périodes d'échauffement d'avant match</u> Les périodes débuteront vingt-cinq (25) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux (2) équipes ont droit à une période d'échauffement de cinq (5) minutes sur leur piste désignée plus deux fois une (1) minute pour les tirs de précision.	<u>Pre-game practices</u> Pre-game practices will begin twenty-five (25) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have access to a practice session of five (5) minutes per team, plus two times one (1) minute to throw both shootouts.
<u>Avantage de la dernière pierre (ronde préliminaire)</u> L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) placements effectués à la fin de leur période d'échauffement d'avant-match. Les deux tirs doivent être de rotations différentes. Chaque membre de l'équipe devra effectuer au moins un (1) placement pendant le tournoi à la ronde (5^e joueur exclus) et les deux (2) équipes devront déclarer les joueurs qui effectueront les lancers de précision à l'arbitre en chef avant le début de la première période d'échauffement. La couleur des pierres est prédéterminée pour le tournoi à la ronde. L'équipe lançant les pierres rouges s'échauffera en premier et effectuera ses lancers immédiatement après leur période d'échauffement. Le premier placement sera effectué avec une rotation horaire et le deuxième placement sera effectué avec une rotation anti-horaire. L'équipe lançant les pierres jaunes s'exercera en deuxième et effectuera également ses deux (2) placements immédiatement après sa période d'échauffement en utilisant le même ordre de rotations décrit précédemment. La triangulation sera utilisée pour déterminer la distance d'une pierre qui s'immobilise directement sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera attribuée à une pierre qui s'immobilise à l'extérieur des cercles (maison).	<u>Last rock advantage (preliminary round)</u> Last rock advantage will be determined by two (2) shootouts thrown during the pre-game practice. Both throws should be delivered using different rotations Each member of the team must throw at least one (1) shootout during the round robin (5th player excluded). Both teams must advise the official which players will be throwing their two shootouts before the start of the first practice. Rock color is predetermined during round robin play. The team throwing the red stones will practice first and will complete their two shootouts immediately after their practice using the clockwise rotation for their first shootout and the counterclockwise rotation for their second. The team throwing yellow stones will practice second and will also throw their two (2) shootouts immediately after their practice using the same rotations as previously described. Triangulation will be used to determine the distance of a stone which stops covering the button. A distance of 199.6 cm will be given to a stone that comes to rest outside of the house (circles).

Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre suite au processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.	If there is a tie after both teams have completed their shootout, hammer will be determined by a coin toss.
<u>Bris d'égalité</u> Il n'y aura pas de match de bris d'égalité de disputé dans le cadre du championnat.	<u>Tiebreakers</u> No tiebreaker games will be played during this championship.
<u>Classement des équipes et ronde éliminatoire</u> À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes seront classées de 1 à 4 dans chaque section en fonction des critères suivants : 1- Fiche victoires-défaites 2- Résultat du ou des match(s) entre les équipes impliquées 3- Le cumulatif net des placements pour la dernière pierre - les cinq (5) meilleurs résultats sur six (6) Toutes les équipes toujours à égalité suite à l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (tirs de précision). Les équipes classées #1 de chaque section seront qualifiées pour la ronde éliminatoire et seront identifiées Q1, Q2, Q3, Q4 et Q5. Les trois derniers laissez-passer seront octroyés parmi les quinze (15) équipes restantes en fonction des critères suivants. Ces équipes seront désignées Q6, Q7 et Q8 : 1. Fiche victoires-défaites 2. Résultat du ou des match(s) entre les équipes impliquées s'il y a lieu 3. Le cumulatif net des placements pour la dernière pierre - les cinq (5) meilleurs résultats sur six (6) <u>Quart de finale :</u> QF1 : Q1 vs Q8 QF2 : Q4 vs Q5 QF3 : Q3 vs Q6 QF4 : Q2 vs Q7 <u>Demi-finales :</u> Gagnant de QF1 vs Gagnant de QF2 Gagnant de QF3 vs Gagnante de QF4 <u>Finale :</u> Les gagnants des deux demi-finales s'affronteront lors de la finale	<u>Team ranking and playoffs</u> After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked from 1 to 4 in each section as follows: 1. Win-Loss record 2. Head-to-head results of the implicated teams 3. Cumulative shootout total – the best five (5) of six (6) results will be calculated Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (shootout) The top team from each section will qualify for the playoffs and will be identified as Q1, Q2, Q3, Q4 and Q5. The final three playoff spots will be granted to the three (3) highest ranked teams of the remaining fifteen (15) teams. The teams will be ranked as follows and will be identified as Q6, Q7 and Q8 : 1. Win-Loss record 2. Head-to-head results of the implicated teams (if applicable) 3. Cumulative shootout total – best five (5) of six (6) <u>Quarter finals:</u> QF1: Q1 vs Q8 QF2: Q4 vs Q5 QF3: Q3 vs Q6 QF4: Q2 vs Q7 <u>Semi-finals:</u> Winner of QF1 vs winner of QF2 Winner of QF3 vs Winner of QF4 <u>Final:</u> The winners of the two semi-finals will play each other in the final.

<u>Bronze :</u> Les perdants des deux demi-finales s'affronteront lors de la finale de bronze.	<u>Bronze:</u> The losing teams of the two semi-finals will play each other for bronze.
<u>Choix de la couleur des pierres et avantage de la dernière pierre – Ronde éliminatoire</u> Au cours des éliminatoires, l'avantage de la dernière pierre et le choix de la couleur des pierres seront accordés à l'équipe ayant la meilleure fiche victoires-défaites. L'équipe avec l'avantage de la dernière pierre s'exercera en premier. Si deux (2) équipes ont des fiches victoires-défaites identiques, l'équipe avec le meilleur classement aura le choix de la couleur des pierres ou de la période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre au premier bout sera déterminé par deux placements comme stipulé précédemment.	<u>Rock selection and last rock advantage (playoffs)</u> For the entirety of the playoffs, last rock advantage and the choice of rock colour will be awarded to the team with the best win-loss record. The team with last rock (hammer) will practice first. If both teams have the same win-loss record, the higher ranked team will have the choice of rock colour or practice. Last rock advantage will be determined by two draws to the button as previously described.

ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

APPENDIX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes:

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse et l'entraîneur concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur : expulsion ; tel que stipulé dans la réglementation officielle de Curling Canada, le ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 18-8) et l'équipe doit terminer le match avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Prémisse

1. Curling Québec est conscient que l'utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d'être consciente des risques et responsabilités qui s'y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tient à rappeler à ses membres qu'une infraction à ce code d'éthique est passible de sanction disciplinaire.

Application du code d'éthique

2. Cette politique s'applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l'autorité de Curling Québec.

Conduite et comportement

3. Une conduite inappropriée lors de l'utilisation des médias sociaux est passible d'une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limitées à :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
- d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
- e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

Responsabilités individuelles

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n'importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officiellement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l'utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d'un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d'être assujettie à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l'activité d'une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION**APPENDIX C – PARTICIPATION AGREEMENT FORM**

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter toutes les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
 - Photographient ;
 - Enregistrent des vidéos ;
 - Filment ; et/ou
 - Enregistrent ma voix ; et suite à
 - Montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :
 - Être interviewé pendant l'événement et
 - Porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	
----------	--------	--	--------	--	---------	--

Équipe			
	Lettres moulées	Signature	Courriel
Capt			
3e			
2e			
1er			
5e			
Ent.			

Personne contacte de l'équipe : _____ Cellulaire : _____

OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.